

LE DÉCONFINEMENT DE A à Z

A partir du 15 décembre 2020, le confinement strict est levé et laisse place à un couvre-feu de 20h à 6h. Les informations ci-dessous sont valables jusqu'à nouvel ordre.



MASQUE

Port du masque obligatoire dans l'espace public et les lieux clos.



ATTESTATION

Obligatoire entre 20h et 6h du matin. Attestation disponible sur www.montaignu-vendee.com et dans l'application AntiCovid.



SYMPTÔMES

En cas de symptômes évoquant la Covid-19, éviter les contacts et appeler votre médecin. En cas de difficultés respiratoires, **appeler le 15**.



TEST

A effectuer dans un centre de dépistage, avec ou sans prescription médicale. Acte remboursé par l'assurance maladie. Liste des centres de dépistage en Pays de la Loire sur www.montaignu-vendee.com

Bars	Fermés.
Bibliothèques	Ouverture possible. Prendre contact avec les structures pour connaître leurs modalités.
Carte d'identité/ passeport	Ouvert.
Cérémonies religieuses	Autorisées, Un siège occupé sur 3, une rangée occupée sur 2.
Cérémonies d'inhumation	Autorisées, jauge de 30 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.
Cimetières	Ouverts. Port du masque obligatoire.
Cinéma Caméra 5	Fermé. Réouverture envisagée le 7 janvier 2021.
Collecte des déchets	Inchangée.
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé.
Commerces	Ouverts. Les dispositifs de retraits en magasins restent toutefois possibles.
Conservatoire Intercommunal de Musique	Fermé au public mais poursuite des cours individuels en visio. Réouverture envisagée le 11 janvier.
Couvre-feu	A partir du 15 décembre 2020, de 20h à 6h, à l'exception du 24 décembre.
Crèches	Ouvertes.
Déchèteries	Ouvertes. Masque obligatoire.
Déménagements	Autorisés. Avec l'aide de 6 personnes max. si réalisé par des particuliers.
Ecoles élémentaires	Ouvertes. Masque obligatoire dès 6 ans.
Ecoles maternelles	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants.
EHPAD	Les visites restent autorisées sur rendez-vous.
Espaces jeunesse Terres de Montaignu	Ouverts, pendant les vacances scolaires.
Fêtes de fin d'année	Déplacements possibles entre régions, en respectant un couvre-feu de 20h à 6h y compris le 31 décembre. Le 24 décembre pas de couvre-feu. Il sera possible de fêter Noël en famille, le gouvernement appelle néanmoins à limiter le nombre de personnes à table (6 adultes max).
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints de la Covid-19.
Grands évènements	Interdits.
Hôtel de l'intercommunalité	Ouvert.
Lieux de culte	Ouverts.
Livraisons	Autorisées avec "contact minimum" la signature reste demandée.
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé.
Marchés	Ouverts.
Mairies et mairies déléguées	Ouvertes.
Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maximum. PACS maintenus. Fêtes interdites.

Médiathèque Calliopé	Ouverte à partir du 2 décembre.
Office de Tourisme Terres de Montaignu	Ouvert.
Parcs et jardins	Ouverts. Masque et attestation obligatoires.
Périscolaires (activités)	Autorisées avant et après l'école, le mercredi et pendant les vacances scolaires dans les centres de loisirs.
Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies.
Piscine de la Bretonnière	Fermée sauf public prioritaire (scolaires pendant le temps scolaire et périscolaire, professionnels, personnes handicapées...).
Prêts garantis par l'Etat	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021.
Rassemblement/ réunions dans les espaces publics	Interdit si plus de 6 personnes, sauf manifestations revendicatives déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies (art. 3 du décret).
Relais Assistants Maternels	Maintien des rendez-vous. Tous les rendez-vous ont lieu au RAM (Boufféré). Matinées assistants maternels annulées.
Restaurants	Fermés. Réouverture possible le 20 janvier. Vente à emporter possible.
Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé.
Salles de concert	Fermées.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Fermées.
Santé	Professionnels de santé ouverts.
Services jeunesse	La mission locale, la maison des adolescents et le Centre d'Information et d'Orientation restent ouverts et accessibles sur rendez-vous.
Services publics	Ouverts.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé, dans le respect du couvre-feu.
Sport (collectif en plein air)	Autorisé pour les majeurs et mineurs pratiquant en clubs ou associations, dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires. Si pratique non encadrée, 6 personnes maximum. Sports de contacts interdits. Fermeture des complexes sportifs municipaux à 19h30.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Autorisé pour les mineurs pratiquant en clubs et associations. Interdit pour les majeurs. Sports de contacts interdits. Fermeture des complexes sportifs municipaux à 19h30.
Sport (compétitions professionnelles)	Autorisées.
Tabacs et magasins de vapotage	Ouverts.
Télétravail (fonction publique)	Fortement recommandé pour tout poste télétravaillable
Théâtre de Thalie	Fermé. Réouverture envisagée le 7 janvier 2021.
Transports scolaires	Autorisés.
Valorétrie	Ouverte.